

d'instituteur et celle d'institutrice exige des connaissances variées et une formation professionnelle qu'aucune autre qualité ne saurait remplacer. Les anciens élèves des écoles normales mêmes ne pourraient abandonner l'étude, une fois leur cours fini, sans s'exposer à redevenir ignorant des notions pédagogiques les plus élémentaires. A plus forte raison, combien les titulaires des écoles qui se sont préparés en partie eux-mêmes à l'épreuve du brevet de capacité n'ont-ils pas besoin d'un travail persévérant, d'efforts personnels considérables afin de suivre le mouvement, d'abandonner le sentier de la routine ou prendre les moyens de ne pas y retourner.

S'il était donné à ceux qui ont mission d'encourager l'instruction primaire en notre province de constater combien le nombre des instituteurs et des institutrices qui reçoivent une revue pédagogique est restreint, ils en seraient tout simplement découragés.

Raisonnablement, peut-on adresser le moindre reproche, à cet égard, aux pauvres maîtres et maîtresses qui reçoivent à peine des municipalités scolaires *le pain de chaque jour*?—Non! à Dieu ne plaise que nous voulions taxer ici d'indifférence nos confrères des écoles communes! Nous comprenons leur situation et tout ce qu'ils ont à souffrir. Une institutrice qui reçoit de \$80 à \$100 par année, et un instituteur de \$200 à \$250 n'a aucune largesse à faire.

Mais, faut-il donc abandonner le corps enseignant au grand danger de l'inaction intellectuelle? Si nous ne donnons pas à ceux qui ont mission d'instruire la jeunesse les moyens de s'instruire eux-mêmes et de perfectionner leur état, où irons-nous?

Le temps est-il bien choisi pour les Canadiens-français d'oublier, de méconnaître leurs plus fidèles serviteurs: les instituteurs et les institutrices? Il nous semble que plus que jamais la province de Québec a besoin de citoyens énergiques et instruits. Mais la

formation d'un peuple énergique et instruit réclame le concours d'un personnel enseignant à la hauteur de sa mission.

Le mal est-il sans remède? Loin de là.

Pourquoi les municipalités scolaires ou le gouvernement n'abonneraient-ils pas tous les instituteurs et les institutrices des écoles primaires, au moins à une revue pédagogique canadienne? Ça ne coûterait pas, énormément cher. Ainsi, une municipalité qui paierait l'abonnement de ses six, huit ou dix titulaires d'écoles n'aurait à déboursier chaque année que \$6, \$8 ou \$10. Et le gouvernement, abonnant en bloc tout le personnel enseignant n'aurait à déboursier qu'un millier de piastres, tout au plus.

Ce surplus de recettes permettrait aux revues pédagogiques de doubler leur format, d'illustrer les textes et de s'assurer la collaboration de maîtres aussi érudits qu'experts.

Nous faisons cette suggestion avec la plus grande franchise possible. En tiendra-t-on compte?

C.-J. MAGNAN.

---

### La discipline à l'école

---

Conférence à l'École Normale de Québec,  
30 septembre 1893

---

Par M. l'abbé ED. LASFARGUES, supérieur du  
Patronage St. Vincent de Paul.

Monsieur le Président,

Messieurs.

Le sujet que j'ai accepté de traiter devant vous aujourd'hui est d'une étendue considérable, une foule de questions s'y rattachent, aussi, n'ai-je pas la prétention d'épuiser la matière. Mon humble travail se réduira presque à une simple nomenclature dont les détails pourront tenter l'érudition d'un grand